Université Rennes 2

# Licence professionnelle

Voici les procédures d'inscriptions pour entrer en Licence professionnelle

## Étudiantes et étudiants titulaires d'un bac+2 minimum (ou équivalent)

## Étape 1 : Candidature

Accès sélectif via l'application eCandidat.

Vous ne pouvez déposer une candidature que dans la période d'ouverture de la campagne de candidature de votre formation.

- Consultez les périodes de candidatures par diplôme

### Conditions d'accès

Pré-analyse de votre dossier dans les semaines qui suivent votre dépôt de candidature en ligne :
il s'agit d'un accès sélectif (nombre de places limité). Un dossier est donc à envoyer systématiquement accompagné des pièces justificatives demandées.

### Analyse de la candidature

Vous recevrez une Information personnalisée sur le traitement de votre dossier par envoi de courriels :

- accusé réception de vos voeux,
- résultat de la pré-analyse,
- réception de votre dossier en cas d'accès par validation,
- décision de la commission de recrutement,

### Confirmation

Confirmation obligatoire en ligne de votre inscription à une formation de l'université ou renonciation via l'application Candidatures.

## Étape 2 : Inscription administrative

**Avant de vous inscrire à l'université, à partir du 1er juin 2026**, vous devez vous acquitter de la Contribution Vie Étudiante et Campus (CVEC).

Vérifiez si vous êtes exonéré ou non.

Cette démarche est à effectuer sur le site CVEC.Etudiant.gouv.fr.

Lors de votre inscription à l'université, vous devrez fournir une **attestation d'acquittement ou d'exonération** de la CVEC. Sans cette attestation, vous ne pourrez pas procéder à votre inscription.

### 1re inscription à Rennes 2

L'inscription administrative vous permet d'obtenir le statut étudiant et de recevoir la carte étudiante.

La période complémentaire d'inscription **sera du 24 août 2026 (10h) au 4 septembre 2026 (12h)**.

Accédez à l'application de première inscription en ligne à Rennes 2.

À l'issue de la procédure d'inscription en ligne, un courriel est envoyé automatiquement à l'adresse e-mail que vous avez indiqué. Il contient le n° étudiant (= identifiant Sésame), la clé d'activation du compte informatique (Sésame), et diverses autres informations.

Afin de **compléter l'inscription**, connectez vous à l'application **PJWEB** pour nous transmettre les justificatifs demandés.

N'oublier pas de télécharger, compléter et joindre à vos pièces justificatives le formulaire "personne à contacter en cas d'urgence".

Une assistance téléphonique est disponible pendant la période d'inscription en ligne au **02 99 14 12 12** (9h-12h / 14h-17h) ou par mail à assistance-inscriptions [at] univ-rennes2.fr (assistance-inscriptions[at]univ-rennes2[dot]fr).

### Étudiantes et étudiants inscrits à Rennes 2 précédemment

La période complémentaire d'inscription **sera du 24 août 2026 (10h) au 4 septembre 2026 (12h)**.

Accédez à l'application d'inscription administrative en ligne.

Afin de **compléter l'inscription**, connectez-vous à l'application **PJWEB** pour nous transmettre les justificatifs demandés.

N'oublier pas de télécharger, compléter et joindre à vos pièces justificatives le formulaire "personne à contacter en cas d'urgence".

Une assistance téléphonique sera disponible pendant la période d'inscription en ligne au **02 99 14 12 12** (9h-12h / 14h-17h) ou par mail à assistance-inscriptions [at] univ-rennes2.fr (assistance-inscriptions[at]univ-rennes2[dot]fr).

## Étape 3 : Inscription aux enseignements

Cette inscription en ligne via le portail étudiant, en suivant le bouton "Tous les outils" est nécessaire pour pouvoir vous présenter à vos examens et faire vos choix d'options.

**Les périodes et modalités seront précisées pour chaque formation.**

Pour les **inscriptions administratives tardives**, l'inscription aux enseignements devra se faire par formulaire papier**.**

## Reprise d'étude

Vous êtes dans une démarche de reprises d'études, et/ou vous devez justifier de votre assiduité en formation à un tiers qui finance votre formation ou vous indemnise durant cette période, vous devez prendre contact avec le Service Formation Continue et Alternance (SFCA) en parallèle de cette candidature à l'université. De plus, si vous n'avez pas le diplôme requis pour entrer dans l'année de formation souhaitée, vous devrez joindre à votre candidature un dossier de demande de Validation des Acquis Personnels et Professionnels (VAPP) à retirer auprès du pôle validation des acquis du SFCA.

Informations et contacts sur https://sfca.service.univ-rennes2.fr/

### Étape 1 : Pré-inscription auprès de la scolarité

Inscrivez-vous sur l'application dédiée "eCandidat".

Vous ne pouvez déposer une candidature que dans la période d'ouverture de la campagne de candidature de votre formation.

- Consultez les périodes de candidatures par diplôme

Pensez à valider votre inscription, en cas d'avis favorable, sur l'application "eCandidat" après la date de publication des résultats de candidatures.

Après validation de votre inscription, vous recevrez un mail récapitulatif des démarches à faire (paiement des droits d'inscriptions universitaires).

### Étape 2 : Inscription administrative

Remplissez le dossier d'inscription stagiaire de la formation continue, à retourner à la scolarité d'UFR concernée **au plus tard le 21 juillet 2026.**

Payez les frais de formation en fonction de votre situation.

### Étape 3 : Inscription aux enseignements

Cette inscription en ligne via le portail étudiant, en suivant le bouton "Tous les outils" est nécessaire pour pouvoir vous présenter à vos examens et faire vos choix d'options.

**Les périodes et modalités seront précisées pour chaque formation.**

Pour les **inscriptions administratives tardives**, l'inscription aux enseignements devra se faire par formulaire papier**.**

### Étape 4 : Validation de l'inscription aux enseignements

Elle récapitule les enseignements dans lesquels l'étudiante ou étudiant est autorisé à se présenter aux examens.

À défaut de validation, l'inscription aux enseignements est considérée comme étant approuvée en l'état.

### Rentrée

Les dates de rentrée seront affichées sur la page d'accueil du site web de l'université courant juillet.

## Étudiantes et étudiants internationaux résidant en France ou à l'étranger dans un pays sans Campus France (hors échanges et hors EEE)

### Étape 1 : Candidature

Accès sélectif via l'application eCandidat

Vous ne pouvez déposer une candidature que dans la période d'ouverture de la campagne de candidature de votre formation.

- Consultez les périodes de candidatures par diplôme.

#### Conditions d'accès

Pré-analyse de votre dossier dans les semaines qui suivent votre dépôt de candidature en ligne :
il s'agit d'un accès sélectif (nombre de places limité). Un dossier est donc à envoyer systématiquement accompagné des pièces justificatives demandées.

#### Analyse de la candidature

Vous recevrez une Information personnalisée sur le traitement de votre dossier par envoi de courriels :

- accusé réception de vos voeux,
- résultat de la pré-analyse,
- réception de votre dossier en cas d'accès par validation,
- décision de la commission de recrutement,

#### Confirmation

Confirmation obligatoire en ligne de votre inscription à une formation de l'université ou renonciation via l'application eCandidat.

### Étape 2 : Inscription administrative

**Avant de vous inscrire à l'université, à partir du 1er juin 2026**, vous devez vous acquitter de la Contribution Vie Étudiante et Campus (CVEC).

Vérifiez si vous êtes exonéré ou non.

Cette démarche est à effectuer sur le site CVEC.Etudiant.gouv.fr.

Lors de votre inscription à l'université, vous devrez fournir une **attestation d'acquittement ou d'exonération** de la CVEC. Sans cette attestation, vous ne pourrez pas procéder à votre inscription.

Si votre candidature est acceptée, vous devrez apporter, au moment de votre inscription administrative, les originaux de vos diplômes et leur traduction certifiée conforme par un traducteur assermenté.

L'inscription administrative vous permet d'obtenir le statut étudiant et de recevoir la carte étudiante.

La période complémentaire d'inscription **sera du 24 août 2026 (10h) au 4 septembre 2026 (12h)**.

Accédez à l'application d'inscription en ligne à Rennes 2.

À l'issue de la procédure d'inscription en ligne, un courriel est envoyé automatiquement à l'adresse e-mail que vous avez indiqué. Il contient le n° étudiant (= identifiant Sésame), la clé d'activation du compte informatique (Sésame), et diverses autres informations.

Afin de **compléter l'inscription**, connectez-vous à l'application **PJWEB** pour nous transmettre les justificatifs demandés.

N'oublier pas de télécharger, compléter et joindre à vos pièces justificatives le formulaire "personne à contacter en cas d'urgence".

Une assistance téléphonique est disponible pendant la période d'inscription en ligne au **02 99 14 12 12** (9h-12h / 14h-17h) ou par mail à assistance-inscriptions [at] univ-rennes2.fr (assistance-inscriptions[at]univ-rennes2[dot]fr).

## Étape 3 : Inscription aux enseignements

Cette inscription en ligne via le portail étudiant, en suivant le bouton "Tous les outils" est nécessaire pour pouvoir vous présenter à vos examens et faire vos choix d'options.

**Les périodes et modalités seront précisées pour chaque formation.**

Pour les **inscriptions administratives tardives**, l'inscription aux enseignements devra se faire par formulaire papier**.**

# Étudiantes et étudiants internationaux résidant à l'étranger dans un pays avec Campus France (hors échanges et hors EEE)

## Étape 1 : Candidature

Dans le cadre de la dématérialisation des procédures, des **Centres pour Études en France (CEF)** ont été mis en place dans certains pays pour faciliter les démarches administratives des futurs étudiants.

### Pays adhérents à la procédure CEF :

Afrique du Sud, Algérie, Arabie Saoudite, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bénin, Bolivie, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Djibouti, Émirats arabes unis, Égypte, Equateur, États-Unis, Ethiopie, Gabon, Géorgie, Ghana, Guinée, Haïti, Hong-Kong, Inde, Indonésie, Iran, Israël, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Madagascar, Malaisie, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Népal, Niger, Nigeria, Pakistan, Pérou, Qatar, République démocratique du Congo, République dominicaine, Royaume-Uni, Russie, Sénégal, Singapour, Taïwan, Tchad, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Vietnam.

Vous devez vous connecter **Vous devez vous connecter à partir du 1er octobre de l'année N-1 et avant la date limite du 15 décembre de cette même année** sur le site internet de votre pays de résidence ("nomdupays".campusfrance.org) puis suivre les indications affichées.

**Niveau de Français requis**

Les critères de niveau de français appliqués par l'université Rennes 2 sont les suivants :

- Diplôme Universitaire d'Études Françaises : niveau B2 avec une note minimale de 14/20
- TCF : un niveau B2 avec un score global de 450 points, dont 450 points à l'épreuve de compréhension orale et le passage de l'expression écrite facultative (note minimale 14/20)
- TCF DAP : niveau B2 avec un score global de 450 points, dont 450 points à l'épreuve de compréhension orale et une note minimale de 14/20 à l'épreuve d'expression écrite
- DELF B2 : score global minimum de 70/100

### Cas de dispense

- les ressortissants des Etats où le français est langue officielle à titre exclusif : Bénin, Burkina Faso, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée Conakry, Mali, Monaco, Niger, République Démocratique du Congo, Sénégal, Togo ;
- les résidents d'un pays où le français est la langue officielle à titre exclusif titulaires d'un diplôme (diplôme de fin d'études secondaires, licence ou master) d'un pays où le français est langue officiel à titre exclusif ;
- les candidats ressortissants ou résidents d'un pays où le français n'est pas la seule langue officielle et dont les études secondaires et supérieures se sont déroulées en français : Belgique, Burundi, Cameroun, Canada, Centrafrique, Comores, Djibouti, Guinée Equatoriale, Haïti, Luxembourg, Madagascar, Rwanda, Seychelles, Suisse, Tchad, Vanuatu ;
- les candidats titulaires ou futurs titulaires d'une licence ou d'un master dans une université française.

## Étape 2 : Inscription administrative

**Avant de vous inscrire à l'université, à partir du 1er juin 2026**, vous devez vous acquitter de la Contribution Vie Étudiante et Campus (CVEC).

Vérifiez si vous êtes exonéré ou non.

Cette démarche est à effectuer sur le site CVEC.Etudiant.gouv.fr.

Lors de votre inscription à l'université, vous devrez fournir une **attestation d'acquittement ou d'exonération** de la CVEC. Sans cette attestation, vous ne pourrez pas procéder à votre inscription.

Si votre candidature est acceptée, vous devrez apporter, au moment de votre inscription administrative, les originaux de vos diplômes et leur traduction certifiée conforme par un traducteur assermenté.

**Afin de procéder à votre inscription administrative, des sessions d'accueil seront organisées du jeudi 27 août au vendredi 04 septembre, les lundi, mardi, jeudi et vendredi à 13h30 et à 15h en salle E305 (bâtiment E, 3e niveau).**

**Vous pourrez y assister en réservant un créneau via le lien qui vous sera transmis.**

**En dehors de ces dates, à partir du 20 août et jusqu’au 30 septembre, vous pourrez vous adresser à l’Espace Accompagnement Etudiant situé au 2e niveau du bâtiment P, ouvert du lundi au jeudi de 13h à 17h et le vendredi de 13h à 16h.**

**Dans le cas de visa délivré tardivement, mais avant le 25 septembre 2026, un délai est accordé aux étudiants qui auront jusqu'au 15 octobre 2026 pour se présenter à leur scolarité d'UFR.**

Fichiers associés

Formulaire "personne à contacter en cas d'urgence"Publié le 3 juillet 2026

Formulaire de demande d’exonération des droits d’inscription différenciés pour l’année 2026/2027Publié le 6 juillet 2026